



L'ADHESION A HABITAT JEUNES BESANCON

Madame, Monsieur,

Adhérer à l'association Habitat Jeunes Besançon permet de soutenir le projet de l'association, de participer à ses instances, ainsi que d'accéder aux activités et services proposés par l'association, à savoir :

⇒ **Un service logement !**

En résidence Habitat Jeunes sous condition d'âge, de situation et de ressources.

⇒ **Une restauration associative !**

A prix attractifs. Confection traditionnelle des repas, choix variés. Votre carte d'adhésion vous sert également de carte de prépaiement et facilite votre passage en caisse au restaurant et au bar de l'association (voir ci-dessous conditions d'utilisation).

⇒ **Une cafétéria équipée !**

Billard, baby-foot, table de ping-pong, espace presse. A midi comme le soir, le bar associatif vous ouvre ses portes.

⇒ **Des activités culturelles !**

Cinéma, concerts, spectacles vivants, expositions, guinguettes, conférences, ...

⇒ **Des espaces pour se réunir !**

Réunions, conférences, assemblées générales, accueils café, apéritifs, buffets, ...

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE D'ADHESION

La carte d'adhésion à l'association Habitat Jeunes Besançon permet d'avoir un compte enregistré dans le système informatique de l'association, d'y déposer une somme d'argent afin de régler les repas et les boissons consommés au restaurant ou au bar de l'association (les montants de chaque repas ou boisson consommés sont débités de votre compte).

Les avantages du compte prépayé :

- Moins de temps d'attente à la caisse de l'accueil, au self et au bar,
- Pas de perte de tickets, pas de manipulation de monnaie,
- Possibilité de récupérer en numéraire le solde de son compte à tout moment.

Attention, les cartes (comptes) d'anciens adhérents, non movimentées pendant une période de 5 ans révolue, sont désactivées. Le solde éventuel non utilisé de ces cartes n'est pas restitué (résolution du Conseil d'Administration du 29/05/2024).

Pensez à récupérer le solde de votre carte (compte) si vous ne renouvelez pas votre adhésion à l'association.

Document Maj le 28 juin 2024.